

Procès verbal

Le lundi 08 décembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert OLIVE.

Secrétaire de la séance : Joselyne CAMPS

Présents : Jean-Paul BONNET, Jean-Christophe BOURQUIN, Joselyne CAMPS, Florence CARTA, Alain CATALA, Benjamin CAZES, Christel FORTUNA, André GIOANNI, Marie-Françoise LANCIAUX, Sylvain LIEGARD, Jean-claude MORAT, Françoise OLIVE, Robert OLIVE, Roselyne DIAZ, Florence BAPTISTE

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 8 septembre 2025

Approbation du compte-rendu du 3 novembre 2025

Budget eau et Assainissement : Décision modificative

Protection sociale obligatoire Santé

Déclaration d'Intention d'aliéner

Conseil Départemental : Assistances techniques SATEP / SATESE

Informations diverses

En liminaire, Monsieur Robert OLIVE, Maire, constate que les quinze membres du Conseil municipal sont présents.

En ouverture de séance, le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subventions pour le projet d'équipements sportifs communaux

L'ensemble des élus accepte cette proposition et autorise l'ajout, la présentation et le débat de ce point au cours de la présente séance.

I - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2025

Le Maire présente succinctement le compte rendu de la séance du 8 septembre 2025, celui-ci ayant été transmis à l'ensemble des élus préalablement à la séance afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

II - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 3 novembre 2025

Le Maire présente rapidement le compte rendu de la séance du 3 novembre 2025, communiqué aux élus en amont de la réunion.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

III - Décision Modificative n°2 - EAU ET ASSAINISSEMENT DE SAINT FELIU D AMONT 2025 (N° DE_2025_058)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource	0	7 624
011 - 6378	Autres taxes et redevances	0	-7 624
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
1641 - 0	Emprunts en euros	0	0,01
2313 - 0	Constructions	0	-0,01
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Après examen et délibération, le Conseil Municipal adopte la décision modificative.

IV - Participation pour la protection sociale complémentaire santé des agents (N° DE 2025_059)

Le Maire rappelle le cadre réglementaire issu de la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, qui rend obligatoire la participation des employeurs publics au financement de la complémentaire santé des agents à compter du 1er janvier 2026.

Après présentation des obligations légales et des modalités possibles, le Conseil municipal décide unanimement de mettre en œuvre une participation financière de la commune au titre des contrats de complémentaire santé labellisés. Cette participation est fixée à 15 € par mois et par agent, sous réserve de la production annuelle d'un justificatif de labellisation du contrat. Il est précisé que la participation de la commune ne pourra en aucun cas excéder le montant réel de la cotisation supportée par l'agent.

V - Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Deux dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner sont présentés, par le Maire, au Conseil Municipal :

- Vente n°1 : Monsieur et Madame Khali Mohand à Madame Boyer Salomé pour un bien situé 16 Carrer Nou et dont la référence cadastrale est section A n°347 et 897.
- Vente n°2 : Les conjoints Banyuls à Monsieur Bonnet Olivier pour un bien sis 4, Rue de l'Église et cadastré section A n°457

Après examen des dossiers, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption et de laisser les ventes se poursuivre.

VI - Appui technique du département des Pyrénées-Orientales / Conventions SATEP et SATESE (N° DE_2025_060)

Le Maire rappelle les modalités d'accès aux dispositifs d'assistance technique proposés par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales dans les domaines de l'eau potable (SATEP) et de l'assainissement (SATESE).

Les conventions correspondantes sont présentées au Conseil Municipal, qui les valide unanimement et autorise le Maire à les signer.

VII - Demandes d'aides financières - Projet d'équipement sportifs (N° DE_2025_061 / N° DE_2025_062 / N° DE_2025_063 / N° DE_2025_064 / N° DE_2025_065)

Le Maire expose la situation actuelle des équipements sportifs communaux, dont l'état et l'implantation ne répondent plus aux besoins de la population. Le boulodrome existant est situé sur un site inadapté et le terrain de tennis est devenu vétuste. Par ailleurs, la commune ne dispose pas de terrain multisports.

Afin d'améliorer l'offre sportive et de favoriser la pratique du sport pour tous, il est proposé de réaliser un projet global comprenant :

- la création d'un terrain multisports,
- la création d'un nouveau terrain de tennis,
- la création d'un nouveau boulodrome de dimensions supérieures à l'existant, avec un local dédié.

Ces équipements seront implantés sur la parcelle cadastrée section A n°287, située à l'entrée de la commune, permettant une meilleure accessibilité et une requalification de ce secteur.

Le coût prévisionnel total de l'opération est estimé à 318 212,20 € TTC. Compte tenu de l'importance de cet investissement pour la commune, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter des aides financières, à hauteur maximale possible, auprès de plusieurs partenaires institutionnels :

- l'État,
- la Région,
- le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales,
- le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,
- l'Union Européenne (FEDER).

Le Maire est également autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

VIII - Informations Diverses

1) Cabinet médical

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture prochaine d'une antenne du cabinet médical de Millas sur la commune. Les consultations débuteront à compter du 10 décembre 2025 et seront assurées par le Docteur Thierry TIXIER, tous les mercredis de 8h à 12h, uniquement sur rendez-vous. Une visite officielle avec les Elus du Département et de la Région est prévue le 17 décembre 2025 à 12h15.

2) Schémas directeurs des réseaux collectifs de distribution d'eau potable et d'assainissement

Le Maire informe les élus qu'une réunion de travail relative aux schémas directeurs se tiendra en mairie le 10 décembre 2025 à 8h30, en présence de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), l'entreprise JCKingénierie.

3) PPRi – Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Le Maire présente l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2025 rendant immédiatement opposables certaines dispositions du projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRi) de la commune de Saint-Féliu d'Amont. Les élus prennent acte de cette information

4) Projet scolaire

Monsieur Jean-Claude MORAT présente un projet d'intervention théâtrale pour la classe de CM1-CM2. Le projet se déroulera sur une durée de 20 jours répartis sur 5 mois, avec une artiste intervenante franco-britannique. Une restitution est prévue début juin 2026. La commune devra prendre en charge les frais liés au logement de l'artiste.

5) Diplôme – Brevet des collèges

Monsieur Jean-Claude MORAT informe le Conseil municipal qu'il a représenté la commune lors de la remise des diplômes du brevet des collèges au Collège de Millas. Il précise que 89 % des élèves ont été reçus, dont 68 % avec la mention Très Bien.

6) Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Madame Joselyne CAMPS fait le compte-rendu de la dernière réunion à laquelle elle a participé en tant que représentante de la commune et elle indique que le montant prévisionnel de la cotisation 2026 devrait s'élever à 3,50 € par habitant.

7) ASCO Têt-Millas

Madame Marie-Françoise LANCIAUX rappelle les différences entre une ASA et une ASCO, puis fait le compte rendu de la dernière réunion du syndicat et elle informe le Conseil municipal que la prochaine assemblée générale se tiendra le 9 janvier 2026 à Corneilla-la-Rivière mais que cependant il faudrait désigner un second représentant de la commune pour siéger au conseil syndical de l'ASCO Têt-Millas.

Le Conseil municipal procède à la désignation d'un représentant de la commune au conseil syndical de l'ASCO TET MILLAS. À l'issue de l'appel à candidatures, Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN est le seul candidat. Le Conseil municipal le désigne unanimement en qualité de représentant de la commune et autorise le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

8) SYDEEL 66

Monsieur Alain CATALA indique que le prochain conseil syndical du SYDEEL 66 se tiendra le 15 janvier 2026 à Ria-Sirach.

9) Entretien du Canal du Moulin

Monsieur le Maire présente trois devis établis par trois entreprises d'élagage consultées pour l'entretien du Canal du Moulin et rappelle que le choix de l'entreprise sera fait par l'ASA St-Féliu d'Avall puisque les frais d'entretien seront partagés entre la Commune de Saint-Féliu d'Amont et l'ASA.

10) Cross des Fontaines

Le Maire informe les élus qu'en 2026, le Cross des Fontaines empruntera un nouveau parcours, traversant les communes des deux Saint-Féliu.

11) Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Maire rappelle que les nouveaux élus du CME seront reçus officiellement en mairie, avec leurs familles, le vendredi 5 décembre.

12) Couronnes de Noël

Madame Florence BAPTISTE informe le Conseil municipal que 11 personnes se sont inscrites au concours de couronnes de Noël. Elle propose que le jury passe devant chaque maison le 16 décembre à partir de 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Robert OLIVE
Président de séance